



Continuité de service, proximité, gratuité, égalité de traitement... NON ce ne sont pas des gros mots ce sont les fondements principaux du Service Public.

Depuis la fusion ANPE/ASSEDIC ces missions sont de plus en plus mises à mal, et la mise en place de NPDE et ADC signent leur coup d'arrêt !

Vos élu(e)s vous proposent ces quelques lignes afin de **mieux comprendre** notre environnement et surtout **nos inquiétudes**.

La casse orchestrée du Service Public s'inscrit dans un processus global qui commence à l'International.

L'A.G.C.S. est un accord international qui met en place des règles générales de **libéralisation du commerce des services** dans 12 domaines d'activité dont l'éducation, la santé et les services sociaux, le dernier de la liste étant « divers » (Sic !)

Au total, l'AGCS prévoit la **libéralisation totale de 160 secteurs d'activité**, dont certains représentent de fabuleux marchés mondiaux **qui excitent** depuis longtemps la **convoitise du secteur privé** (2000 milliards de \$ pour l'éducation, 3500 milliards de \$ pour la santé).



En parallèle se négocie actuellement le **projet d'accord commercial transatlantique (TAFTA)** entre l'Union européenne et les États-Unis. Ce projet d'accord concerne des domaines aussi variés que l'accès aux médicaments, la sécurité alimentaire ou le règlement des différends privés-publics.

Les négociations, menées par un petit groupe de fonctionnaires non élus, auraient pour conséquences que **la plupart des services publics** (enseignement, santé, retraite, emploi...) **serait de fait privatisée**.

Tout organisme privé pourrait en effet **attaquer en justice l'Éducation Nationale, la CPAM ou Pôle emploi** par exemple **pour concurrence déloyale** et entrave à la liberté de commerce.

La France a d'ores et déjà signé la convention 181 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui permet la création d'agences d'emploi privées.

Pourtant en parallèle, **tous les observateurs s'accordent pour dire que le système français** aussi imparfait soit-il, avec ses écueils et ses faiblesses, **a eu le mérite d'amortir les effets de la « crise »** de 2008 partie, rappelons-le, de l'incurie des banques et de leur « *créativité en matière de nouveaux instruments financiers très sophistiqués* [au point] *que nous ne savons pas où sont les risques* » (Jean-Claude Trichet, Président de la Banque centrale européenne (BCE) dans *Financial Times*, 29 janvier 2007).

Le Service public français « d'assurances obligatoires » qu'il soit de santé ou de chômage d'une façon générale **a atténué les conséquences sociales de cette crise**. L'Espagne et ses agences privées de placement en sont le contre-exemple. Certes les chiffres du chômage ont explosé en France quand d'autres ont fait le choix du contrat à 0 heure au Royaume Uni ou du contrat de travail à 400 €/mois et sa fiscalité très complexe en Allemagne pour réduire le nombre de chômeurs.

Le Service public peut, avec une organisation cohérente, apporter une réelle solution.

Alors voilà ce n'est pas très drôle certes mais aujourd'hui **il reste quelques garde-fous et tout n'est pas figé**. La convention 181 de l'OIT n'a pas fait l'objet de décrets d'application. **Pôle emploi est encore un établissement public national.**

Les décisions gouvernementales, la régionalisation du SPE, l'ouverture de nouvelles négociations NCAC avec un gouvernement qui se dit « *ouvert à la dégressivité* »... **Autant de décisions qui auront des impacts sur Pôle emploi, ses salariés et ses usagers....**



Si tous ensemble nous agissons pour un vrai service public nous pouvons contribuer à une société plus juste et par la même occasion conserver nos métiers et qui sait... nos emplois !

MOBILISONS-NOUS LE 26 JANVIER pour défendre nos métiers et le service public !